



# Renouvellement Titre sejour et voyage à l'étranger

Par **GloW\_on\_dub**, le **01/12/2015** à **21:45**

Bonjour,  
ma femme est chinoise et as un titre de sejour VPF depuis que nous sommes pacsé il y a 3 ans, nous nous sommes mariés il y a un an.

Cette année, la préfecture du Rhone est passé avec un système par rdv pas très efficace, et lorsque nous nous sommes renseigné pour le renouvellement de son titre de sejour, valide jusqu'au 15 decembre, les premier rdv disponible n'était qu'au mois de mars.

Ainsi, entre le 15 decembre 2015 et le 21 mars 2016, elle n'aura qu'un titre de séjour périmé, sans récépissé.

La préfecture nous as dit qu'en cas de contrôle de police, la presentation de la convocation au rdv devrait suffire.

Mais pour tout autre usage, elle se retrouve sans papier, donc, impossibilité de travailler, de toucher la caf, et le plus important en ce qui nous concerne, de voyager à l'exterieur de la France.

Impossible effectivement de rentrer sur le territoire Francais sans récépissé en bonne et due forme, en particulier dans le context vigipirate actuel.

Nous avons un voyage à Madagascar prévu en decembre (pas très important) et elle doit rentrer en Chine à la fin du mois de fevrier pour le nouvel an chinois et pour son travail (elle travaille pour une entreprise basé en Chine).

Nous sommes allé aujourd'hui à la prefecture pour plaider notre cas, mais rien à faire, ils nous pas voulu nous proposer un rdv , ni faire d'exceptions pour nous.

Ils nous ont donné un téléphone à appeller pour essayer d'avoir un rdv, cette permanence n'est fonctionnel que de 14h à 15h, tout les jours. J'ai passé une heure à aoppeler sans reussir à avoir cette permanence visiblement saturé.

Nous envisageons donc trois solutions :

1. Nous obtenons la permanence qui nous propose un rdv plus tôt, ce serait génial mais nous ne comptons pas trop dessus pour le moment

2. Elle attend 4 mois sans papier pour avoir sous rdv, dans la crainte d'un policier zélé, et sans pouvoir voyager en dehors de France.

3. Elle rentre tout de même en Chine en Février et revient ensuite en France...mais comment ?

En ce qui concerne ce dernier point, j'espère que vous pourrez me donner quelques informations.

Est-ce qu'elle pourra prendre l'avion en Février sans problème si elle n'a pas de titre de séjour valide ?

Comment pourra-t-elle faire pour revenir en France après ? doit-elle demander un visa ?

Si oui, est-ce que un visa touriste suffirait, juste pour pouvoir se présenter à son rdv au mois de mars et obtenir son récépissé ? Mais dans ce cas il manquerait le tampon de "retour" sur son visa touriste, est-ce que ça poserait un problème.

A moins qu'elle doivent demander un visa long séjour pour conjoint de Français ? (ce visa est beaucoup plus complexe à obtenir en Chine selon ma femme )

Merci pour votre aide, et n'hésitez pas si vous d'autre conseil à me donner pour résoudre notre situation.